

Introduction:

Au Maroc, la problématique du logement se pose avec une acuité croissante depuis plusieurs décennies. En dépit des multiples actions entreprises par les pouvoirs publics, la crise du logement persiste et tend même à s'aggraver, touchant particulièrement les ménages à faibles revenus, souvent issus de l'exode rural. Ces derniers peinent à accéder à un logement décent, tandis qu'une part importante de la population continue à vivre dans des conditions précaires, au sein de quartiers non réglementaires et sous-équipés, de bidonvilles ou encore de logements menaçant ruine.

L'enjeu majeur du logement, au cœur des politiques publiques et des programmes de lutte contre l'habitat insalubre, se situe principalement en milieu urbain, où les difficultés d'accès sont les plus prononcées pour les ménages. En milieu rural, le logement reste généralement lié à l'unité d'exploitation agricole et se confronte davantage à des contraintes d'accès aux infrastructures sociales de base.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024 a permis d'établir un diagnostic actualisé du parc logement, à travers l'analyse de son volume, de ses caractéristiques et de son évolution. Ces données constituent un outil essentiel pour évaluer la situation du parc logement en 2024, appréhender le processus de renouvellement du bâti et mesurer son degré de détérioration, permettant ainsi une meilleure compréhension du phénomène de vétusté et une appréciation plus fine du parc logement urbain régional.

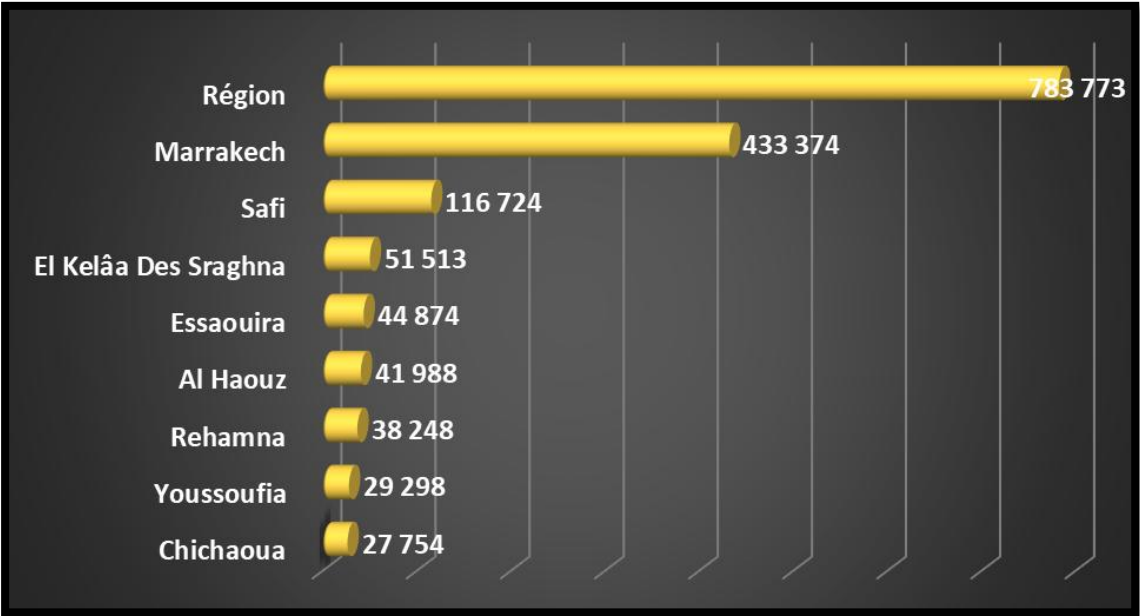
La présente note sur le parc logement a pour objectif de fournir une vision d'ensemble sur l'état du parc logement urbain au niveau de la région de marrakech-Safi, à travers l'analyse de sa typologie, de son ancienneté, de la nature de son occupation, des matériaux de construction utilisés, ainsi que de la disponibilité des services de base.

Cette démarche vise à estimer l'effectif total des logements à l'échelle nationale, à déterminer leurs principales caractéristiques, et à différencier les logements occupés de ceux vacants ou à usage secondaire ou saisonnier. Elle permet, in fine, d'évaluer le volume du parc logement salubre et de mieux appréhender la structure et la dynamique du parc urbain marocain.

● **Evolution du parc logement urbain : plus de 20 000 logements supplémentaires par an depuis 10 ans.**

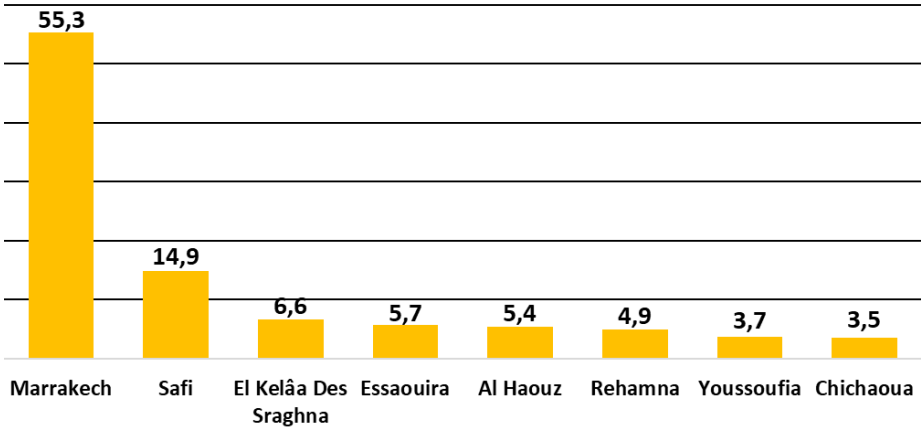
En 2024, le parc des logements urbain au sein de la région s’élevait à environ 783 773 unités contre 582 255 en 2014, soit un taux d’accroissement annuel moyen de 3% et une croissance annuelle moyenne de 20 000 logements par an.

Répartition du parc logement urbain de la région par province en 2024



La zone urbaine de la préfecture de Marrakech, à elle seule, concentre 55,3% de ces logements, suivie de Safi avec 14,9%.

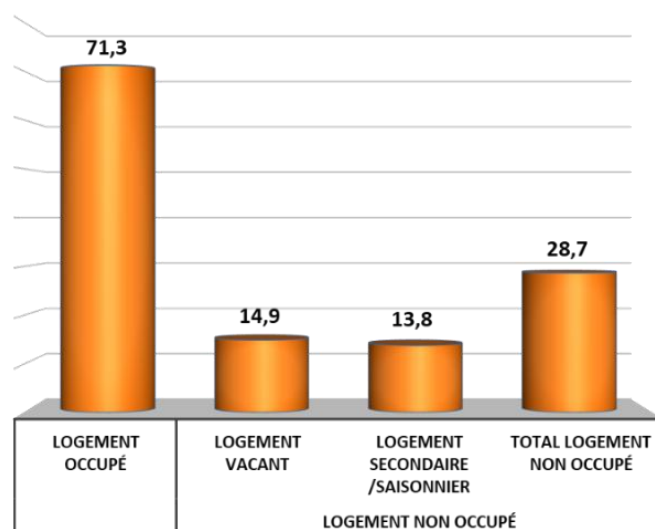
Structure du parc logement de la région en 2024, par province (%)



● **Nature d’occupation du parc logement régional : forte concentration du parc logement urbain dans l’habitat principal.**

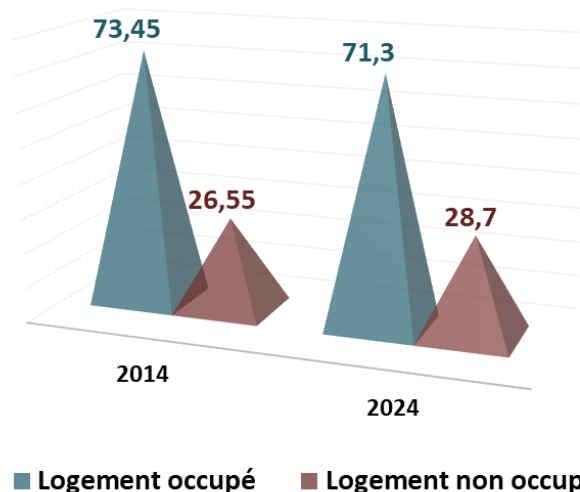
La composition du parc logement régional par nature d’occupation montre que les logements occupés à titre de résidence principale représentent, en 2024, 71,1% de l’ensemble régional contre 73,5% en 2014, tandis que la part des logements non occupés à titre principal, comprenant les résidences secondaires ou saisonnières ainsi que les logements vacants, s’élève à 28,7% en 2024 contre 26,5% en 2014.

Répartition du parc logements en 2024, selon la nature d'occupation (%)



En termes d'effectifs, le nombre de logements occupés en 2024 s'élevait à 558 763 unités, les logements vacants à 116 512 unités et les logements secondaires ou saisonniers à 108 498 unités.

Evolution du parc logements entre 2014 et 2024, selon la nature d'occupation (%)



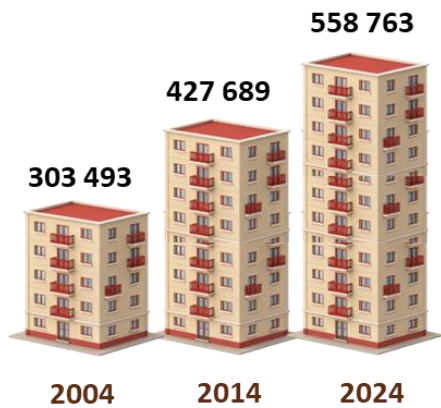
Par province et préfecture, plus de 50% des logements vacants se concentrent dans Chichaoua (19,1%), Marrakech (16,2%) et Al Haouz (15,9%).

Structure du parc logement régional selon la province et la nature d'occupation en 2024

Province ou préfecture	Logement occupé	Logement vacant	Logement secondaire et saisonnier
Marrakech	66,4	16,2	17,4
Chichaoua	71,0	19,1	9,9
Al Haouz	74,3	15,9	9,7
El Kelâa Des Sraghna	79,1	12,0	8,9
Essaouira	71,4	9,2	19,4
Rehamna	80,3	14,0	5,8
Safi	79,7	12,7	7,6
Yousseoufia	80,3	13,0	6,8

Quant aux logements secondaires et saisonniers, c’est la province d’Essaouira qui présente la part la plus élevée avec 19,4%, suivie de Marrakech avec 17,4%.

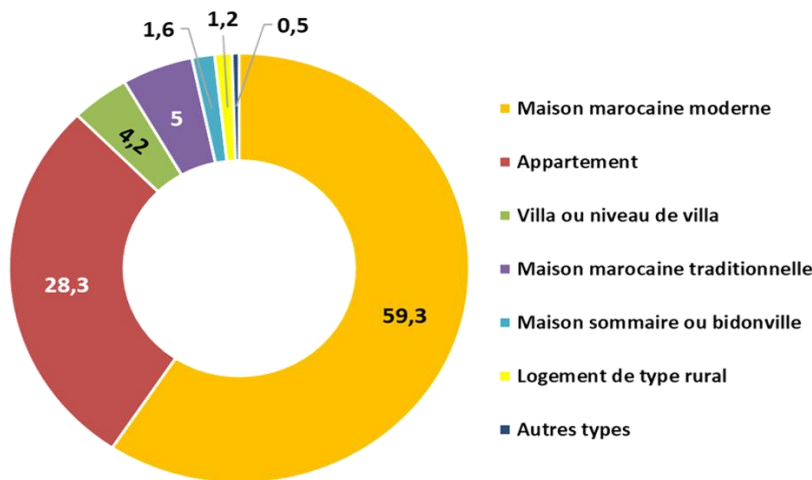
Evolution des logements occupés entre 2004 et 2024 (en unité)



● **Typologie du parc logement : dominance marquée des maisons marocaines modernes**

L’examen de la répartition des logements urbains selon le type révèle que les maisons marocaines modernes constituent la forme d’habitat la plus répandue dans la région, avec une part de 59,3%, suivies des appartements (28,3%), des maisons marocaines traditionnelles (5,0%) et des villas (4,2%).

Répartition du parc logement régional selon le type, en 2024 (%)

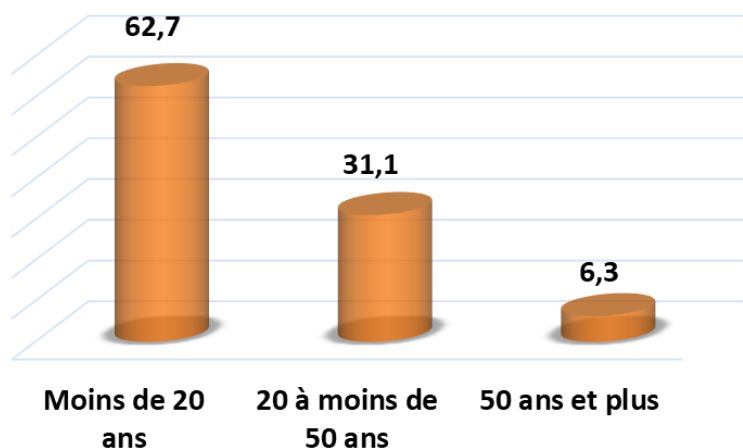


La part la plus élevée des logements de type maisons marocaines modernes est observée dans la province de Rehamna avec 92,3%, tandis que la proportion la plus faible est enregistrée dans la préfecture de Marrakech (40,9%), où les appartements demeurent le type d’habitat le plus important (43,6%).

● **Ancienneté des logements : modernisation des logements, avec une réduction significative des habitats précaires.**

Près de 63% du parc logement urbain de la région sont neufs ou récents, c’est-à-dire âgés de moins de 20 ans, ce qui reflète la dynamique soutenue du secteur de l’habitat au cours de deux dernières décennies.

Répartition du parc logement régional selon l'ancienneté en 2024 (%)

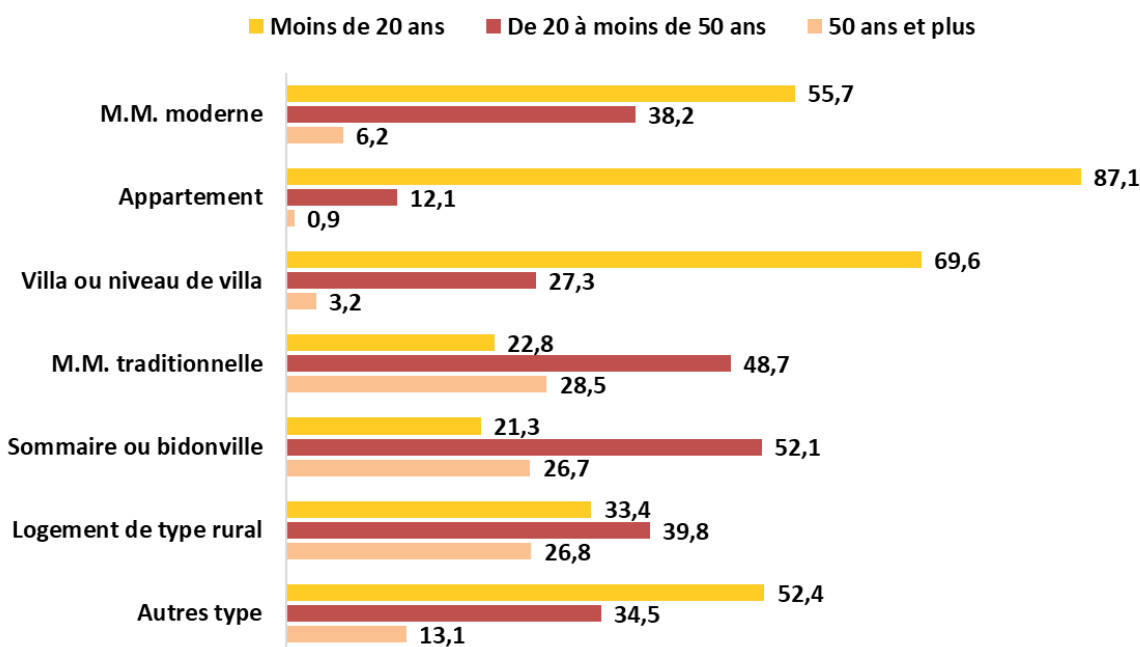


Par ailleurs, 31,1% des logements urbains ont été achevés entre 1974 et 2004, présentant un âge compris entre 20 et moins de 50 ans, tandis que le reste du parc, composé de logements construits avant 1975, c'est-à-dire âgés de 50 ans et plus, ne représente que 6,3% du total régional.

Selon le type d'habitat, le parc urbain régional montre une prédominance de logements récents pour la plupart des types d'habitat, à l'exception notable des maisons marocaines traditionnelles, qui restent les plus anciennes et donc les plus exposées au phénomène de vétusté. Ainsi, 87,1% des appartements ont moins de 20 ans, tandis que 12,1% présentent un âge compris entre 20 et moins de 50 ans. Le parc des villas est également relativement récent, avec 69,6% des logements âgés de moins de 20 ans et 3,2% de 50 ans et plus.

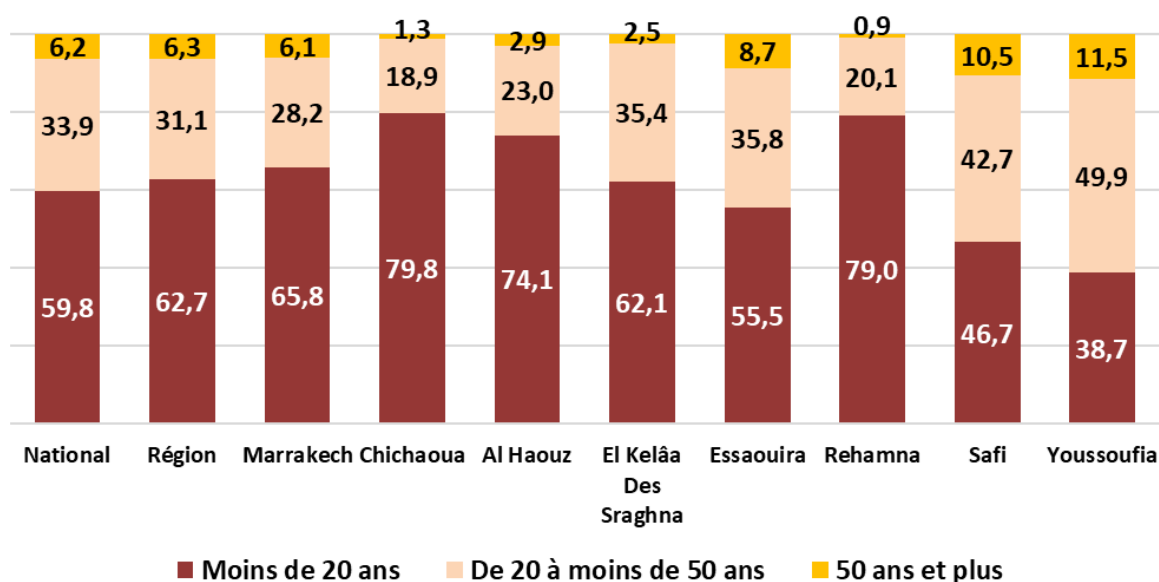
Pour les maisons marocaines modernes, 55,7% ont été construites entre 2004 et 2024, 38,2% ont un âge compris entre 20 et moins de 50 ans, et seulement 6,2% ont 50 ans et plus.

Ancienneté du parc logements en 2024, par type (%)



A l'échelle provinciale, le RGPH 2024 révèle une prédominance des logements récents (moins de 20 ans) dans l'ensemble des provinces et préfecture de la région, avec un faible degré de vieillissement.

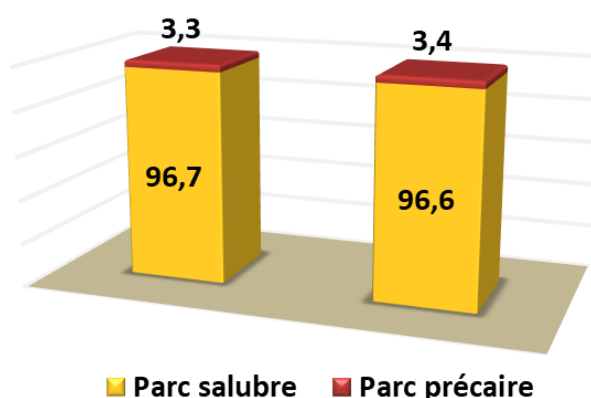
Ancienneté du parc logement régional en 2024, par province (%)



Dans l'ensemble du parc urbain régional, la part des logements insalubres, composés des logements sommaires/bidonvilles, des logements de type rural et autre type, est de 3,3% en 2024, soit environ 25,9 mille logements insalubres, représentant 9% du parc insalubre national. En revanche, le parc logement urbain salubre présente une proportion de 96,7%, traduisant les efforts soutenus en matière de résorption de l'habitat insalubre et d'amélioration des conditions de logement en milieu urbain, à travers la mise en œuvre de programmes publics de rénovation, de relogement et d'accès à un habitat décent.

L'analyse de l'âge des logements urbains montre que le parc insalubre se compose des constructions relativement plus anciennes. En effet, presque un quart de ces logements (24,6%) ont au moins 50 ans et 45% ont entre 20 et 50 ans, tandis que le parc logement salubre se caractérise par une prépondérance des constructions neuves âgées de moins de 20 ans, qui représentent 63,8%, contre seulement 5,6% des logements anciens. Cette structure témoigne d'un renouvellement continu du tissu urbain et d'un rythme soutenu de construction au cours des deux dernières décennies.

Proportions des logements salubres et précaires en 2024 (%)

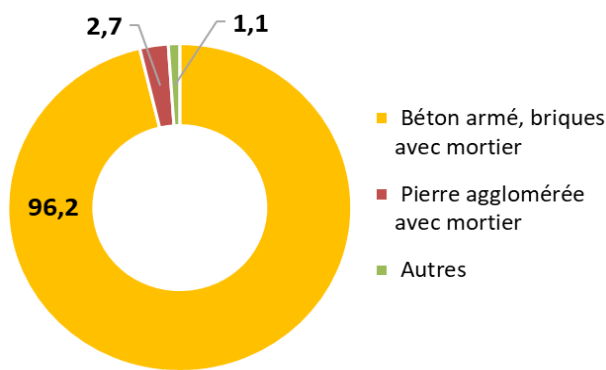


● **Matériaux de construction : une généralisation des matériaux durables et conformes aux standards modernes de construction.**

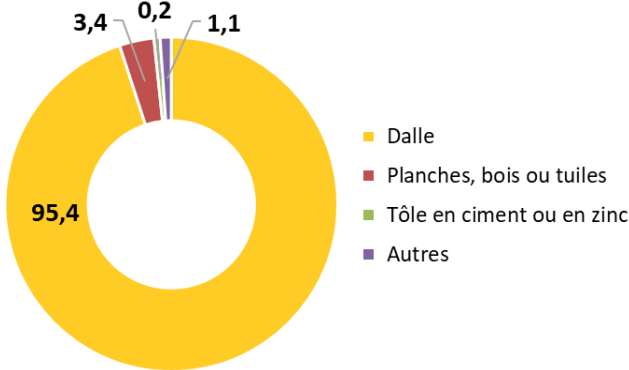
Les résultats du RGPH 2024 montre que près de la totalité du parc logement de la région (99,1%) est construit en maçonnerie, utilisant soit du béton armé, soit des briques ou des pierres liées au mortier. L'habitat précaire,

construit avec des pierres agglomérées avec terre, du bois ou des planches, du pisé, des briques en terre ou d'autres matériaux, ne représente que 1,1% des logements urbains.

Structure des logements urbains selon les matériaux de construction des murs (%)



Structure des logements urbains selon les matériaux de construction des toits (%)

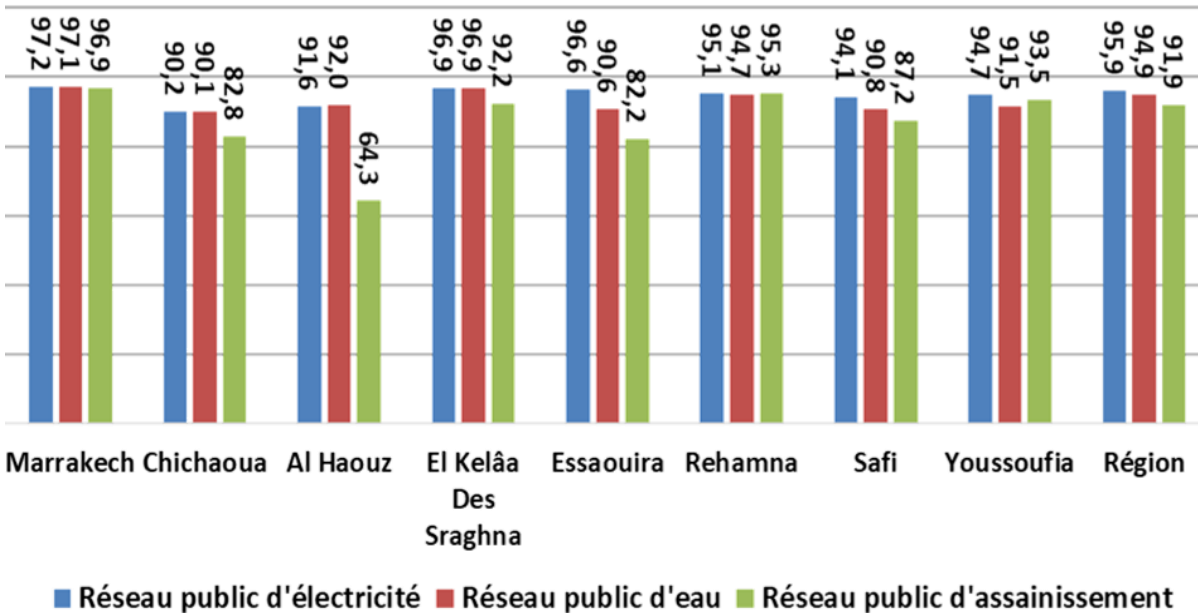


Pour ce qui est des toits, la majorité des logements est couverte par des dalles (95,4%). Seuls 3,3% des logements disposent de toits en planches, bois ou tuiles, tandis que 1,3% des logements ont des toits construits en tôle, ciment, zinc ou en matériaux traditionnels tels que bois, roseaux ou branches recouvertes de terre.

● Equipements de base dans les logements de la région : amélioration des conditions d'accès aux infrastructures sociales de base.

En termes d'infrastructures, l'amélioration est palpable, avec 95,9% des logements désormais raccordés au réseau public de l'électricité, 94,9% au réseau public d'eau et 91,9% des logements raccordés au réseau d'égouts en 2024.

Répartition des logements urbains selon l'accès aux services de base (%)



● **Occupation des logements de cohabitation : stagnation des conditions de densité dans les logements urbains de la région**

Entre 2014 et 2024, le taux d’occupation des logements, exprimé par le nombre de personnes par pièce n’a pas changé, stagnant à 1,3 personnes par pièce, ce qui traduit une stabilité relative des conditions de densité dans les logements urbains de la région.

De même, avec 1,04, le degré de cohabitation, calculé en rapportant le nombre total de ménages sédentaires urbains au nombre total de logements occupés a enregistré une stagnation sur la même période, montrant que, malgré l’augmentation significative du parc et du nombre de ménages, la pression sur l’espace domestique reste modérée, reflétant à la fois une amélioration de l’accessibilité au logement et une adaptation progressive des modes d’habitat urbain.

L’analyse de la cohabitation dans la région montre également que la proportion de logements de cohabitation et le taux de cohabitation, mesuré par le rapport de nombre de logements de cohabitation au nombre total de logements occupés, s’élèvent respectivement à 6,4% et à 6,6%. Ces indicateurs traduisent un élargissement progressif de l’accès à un logement individuel pour les ménages urbains.

Indicateurs de cohabitation des ménages urbains au niveau régional et national en 2024

Localité territoriale	Degré de cohabitation	Taux de cohabitation (%)	Part de logements de cohabitation (%)
Région	1,04	6,6	6,4
Ensemble National	1,04	6,6	6,3

La répartition du parc logement urbain de cohabitation, selon l’ancienneté, dénote que près de 16% des logements sont construits avant 1975 et qu’environ 61% ont un âge qui dépasse 20 ans.

Répartition du parc logement urbain régional de cohabitation selon l’ancienneté (%)

Moins de 20 ans	20 à moins de 50 ans	50 ans et plus	Total logements(unités)
38,6	45,5	15,9	35764

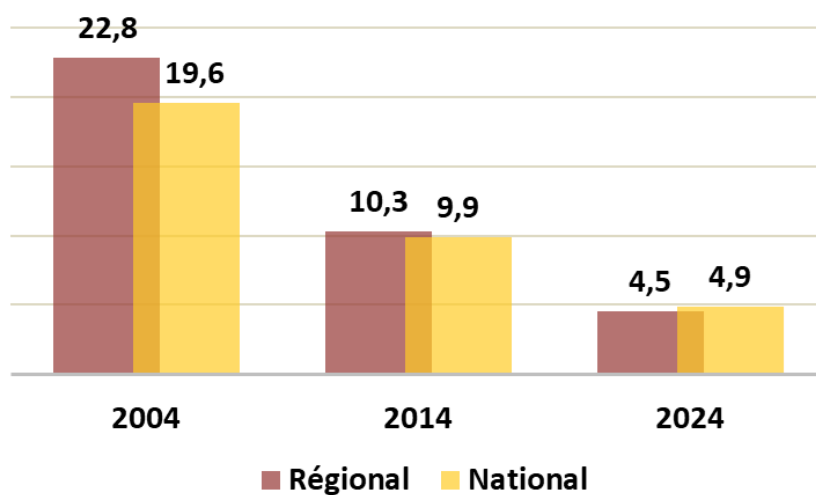
● **Déficit quantitatif en logements : évolution à la baisse**

Le taux de déficit quantitatif en logements, calculé en rapportant le déficit quantitatif total ¹ à la somme des logements salubres occupés et vacants, permet de suivre l’évolution des besoins accumulés en matière de logement et d’identifier les tendances en matière d’insalubrité et de cohabitation.

Au niveau de la région, cet indicateur n’a cessé de diminuer depuis 2004 pour s’établir à 4,5% en 2024, traduisant ainsi une amélioration notable de la situation.

¹ Le déficit quantitatif en logements correspond à la somme du nombre de ménages vivant dans des logements insalubres et le nombre de logements salubres de cohabitation, c’est-à-dire l’excédent du nombre de ménages par rapport aux logements qu’ils occupent.

**Evolution des taux de déficit quantitatif en logements au niveau régional et national,
de 2004 à 2024 (%)**



En 2024, le taux de déficit quantitatif en logements le plus élevé est observé dans la province d'Essaouira avec 8,0%, tandis que le taux le plus faible concerne la province de Rehamna avec seulement 0,9%.

Annexe 1 : Concepts et définitions

• Le ménage :

Un ménage désigne un groupe de personnes, parentes ou non, vivant habituellement dans un même logement et partageant en général les dépenses courantes.

Une personne vivant seule est également considérée comme formant un ménage d'une seule personne. Ces informations se rapportent à la date de référence du recensement.

• Le logement :

Selon la définition retenue par le recensement 2024, un logement est constitué d'une ou plusieurs pièces destinées à l'habitation et disposant d'une ou plusieurs entrées directes. On entend par entrée directe toute ouverture donnant sur un couloir, un escalier, une cour, un local à usage professionnel, une voie publique, une rue, un terrain vague, etc.

Un logement peut ne pas avoir été construit à l'origine pour l'habitation. Par exemple, la partie habitée d'une construction située à l'intérieur d'un établissement industriel ou commercial (comme une arrière-boutique) est considérée comme un logement, même si elle n'était pas initialement destinée à cet usage. De même, un garage transformé en habitation est également considéré comme un logement.

• Type de logement :

Villa : Construction isolée de plain-pied ou à deux étages, généralement dotée d'un jardin. Une villa peut avoir un usage autre que l'habitation au moment du recensement (professionnel, commercial, etc.).

Appartement dans un immeuble : appartement doit être individualisé pouvant servir différents usages (habitation, professionnel, etc.) au moment du recensement.

Maison marocaine traditionnelle : Majoritairement située dans les anciennes médinas, elle se caractérise par une cour centrale entourée de chambres d'habitation.

Maison marocaine moderne : Construction individuelle à un ou plusieurs étages, destinée principalement à l'habitation. Sa structure ne correspond ni à celle d'un immeuble à appartements, ni d'une villa, ni d'une maison traditionnelle.

Construction sommaire ou bidonville : Constructions très rudimentaires telles que gourbis, petites maisons précaires en périphérie urbaine, baraques dans les bidonvilles, etc.

Logement rural : Comprend des constructions combinant habitation et espace pour l'élevage, ne correspondant pas aux catégories précédentes.

Autres types à préciser : Tous les autres logements ne pouvant être classés dans les catégories ci-dessus, par exemple des locaux utilisés comme entrepôts industriels, espaces commerciaux, lieux de culte ou installations de loisirs.

• Nature d'occupation :

Logement occupé : Logement habité par un ménage résident habituel au moment du recensement. Le ménage peut être présent ou temporairement absent à la date de référence.

Logement vacant : Logement non occupé par un ménage au moment du recensement et destiné soit à la location, soit à la vente. Selon le RGPH 2024, seuls les logements de type villa, appartement ou maison marocaine moderne ou traditionnelle sont considérés comme logements vacants.

Logement secondaire ou saisonnier : Logement utilisé comme résidence secondaire par un ménage dont la résidence principale se situe ailleurs. Selon le RGPH 2024, seuls les logements de type villa, appartement ou maison marocaine moderne ou traditionnelle sont pris en compte dans cette catégorie.

Annexe 2 : Tableaux statistiques

Tableau 1 : Nature d'occupation du parc logement urbain en 2024 (%)

Collectivités territoriales	Total des logements urbains	Logement occupé	Logement non occupé		
			Logement vacants	Logement secondaire / saisonnier	Total logement non occupé
Ensemble du territoire national	8 336 782	71,1	13,4	15,5	28,9
Région de Marrakech-Safi	783 773	71,3	14,9	13,8	28,7
Préfecture de Marrakech	433 374	66,4	16,2	17,4	33,6
Province de Chichaoua	27 754	71,0	19,1	9,9	29,0
Province d'Al Haouz	41 988	74,3	15,9	9,7	25,7
Province d'El Kelâa Des Sraghna	51 513	79,1	12,0	8,9	20,9
Province d'Essaouira	44 874	71,4	9,2	19,4	28,6
Province de Rehamna	38 248	80,3	14,0	5,8	19,7
Province de Safi	116 724	79,7	12,7	7,6	20,3
Province de Youssoufia	29 298	80,3	13,0	6,8	19,7

Tableau 2 : Répartition du parc logement urbain salubre selon le type, en 2024 (%)

Collectivités territoriales	Villa ou niveau de villa	Appartement	Maison marocaine traditionnelle	Maison marocaine moderne	Total logement salubre ou non précaire
Ensemble du territoire national	3,2	31,7	2,5	59,2	96,6
Région de Marrakech-Safi	4,2	28,3	5,0	59,3	96,7
Préfecture de Marrakech	5,8	43,6	6,0	40,9	96,2
Province de Chichaoua	0,7	3,8	2,6	89,2	96,2
Province d'Al Haouz	1,7	3,4	5,7	84,8	95,6
Province d'El Kelâa Des Sraghna	1,9	6,3	3,3	85,1	96,6
Province d'Essaouira	2,9	20,5	8,6	62,7	94,7
Province de Rehamna	1,5	4,8	0,7	92,3	99,3
Province de Safi	3,1	13,0	1,7	81,1	98,9
Province de Youssoufia	2,9	2,9	7,6	84,7	98,0

Tableau 3 : Répartition du parc logement urbain précaire selon le type, en 2024 (%)

Collectivités territoriales	Maison sommaire ou bidonville	Logement en type rural	Autres type	Total logement précaire ou insalubre
Ensemble du territoire national	2,2	0,6	0,6	3,4
Région de Marrakech-Safi	1,6	1,2	0,5	3,3
Préfecture de Marrakech	2,5	0,8	0,4	3,8
Province de Chichaoua	0,1	3,3	0,3	3,8
Province d'Al Haouz	0,5	2,0	1,9	4,4
Province d'El Kelâa Des Sraghna	1,1	2,0	0,3	3,4
Province d'Essaouira	0,6	4,0	0,7	5,3
Province de Rehamna	0,1	0,3	0,3	0,7
Province de Safi	0,4	0,3	0,4	1,1
Province de Youssoufia	0,2	1,5	0,4	2,0

Tableau 4 : Âge de l'ensemble du parc logement urbain en 2024 (%)

Collectivités territoriales	Moins de 20 ans	De 20 à moins de 50 ans	50 ans et plus
Ensemble du territoire national	59,8	33,9	6,2
Région de Marrakech-Safi	62,7	31,1	6,3
Préfecture de Marrakech	65,8	28,2	6,1
Province de Chichaoua	79,8	18,9	1,3
Province d'Al Haouz	74,1	23,0	2,9
Province d'El Kelâa Des Sraghna	62,1	35,4	2,5
Province d'Essaouira	55,5	35,8	8,7
Province de Rehamna	79,0	20,1	0,9
Province de Safi	46,7	42,7	10,5
Province de Youssoufia	38,7	49,9	11,5

Tableau 5 : Âge du parc logement urbain non précaire ou salubre en 2024 (%)

Collectivités territoriales	Villa ou niveau de villa			Appartement		
	Moins de 20 ans	De 20 à moins de 50 ans	50 ans et plus	Moins de 20 ans	De 20 à moins de 50 ans	50 ans et plus
Ensemble du territoire national	60,3	34,2	5,5	77,5	20,0	2,5
Région de Marrakech-Safi	69,6	27,3	3,2	87,1	12,1	0,9
Préfecture de Marrakech	71,6	26,6	1,8	88,1	11,2	0,7
Province de Chichaoua	93,0	7,0	0,0	79,3	19,8	1,0
Province d'Al Haouz	82,2	16,7	1,1	88,4	11,6	0,0
Province d'El Kelâa Des Sraghna	87,6	12,3	0,1	78,8	21,1	0,2
Province d'Essaouira	77,5	18,2	4,4	73,4	26,3	0,3
Province de Rehamna	74,3	25,5	0,2	94,6	5,4	0,0
Province de Safi	50,0	43,8	6,2	83,3	13,2	3,4
Province de Youssoufia	41,0	22,5	36,5	89,0	7,2	3,8

Tableau 5 (suite) : Âge du parc logement urbain non précaire ou salubre en 2024 (%)

Collectivités territoriales	Maison marocaine traditionnelle			Maison marocaine moderne		
	Moins de 20 ans	De 20 à moins de 50 ans	50 ans et plus	Moins de 20 ans	De 20 à moins de 50 ans	50 ans et plus
Ensemble du territoire national	22,0	40,7	37,4	53,5	40,2	6,3
Région de Marrakech-Safi	22,8	48,7	28,5	55,7	38,2	6,2
Préfecture de Marrakech	20,2	53,6	26,2	51,3	41,0	7,7
Province de Chichaoua	55,0	35,1	9,9	81,1	18,2	0,7
Province d'Al Haouz	41,4	45,4	13,2	76,6	21,6	1,7
Province d'El Kelâa Des Sraghna	25,5	51,9	22,6	63,2	35,6	1,2
Province d'Essaouira	13,5	20,9	65,5	57,3	40,8	2,0
Province de Rehamna	48,7	43,7	7,6	78,8	20,4	0,8
Province de Safi	26,0	42,3	31,6	41,3	47,4	11,2
Province de Youssoufia	31,3	51,3	17,4	38,1	52,8	9,1

Tableau 5 (suite) : Âge du parc logement urbain non précaire ou salubre en 2024 (%)

Collectivités territoriales	Total logement non précaire (%)		
	Moins de 20 ans	De 20 à moins de 50 ans	50 ans et plus
Ensemble du territoire national	60,8	33,4	5,8
Région de Marrakech-Safi	63,8	30,6	5,6
Préfecture de Marrakech	67,3	27,4	5,3
Province de Chichaoua	80,4	18,6	1,0
Province d'Al Haouz	75,0	22,6	2,4
Province d'El Kelâa Des Sraghna	63,4	34,8	1,8
Province d'Essaouira	57,4	35,1	7,4
Province de Rehamna	79,3	19,9	0,8
Province de Safi	46,9	42,7	10,4
Province de Youssoufia	39,1	50,4	10,4

Tableau 6 : Âge du parc logement urbain précaire ou insalubre en 2024 (%)

Collectivités territoriales	Maison sommaire ou bidonville			Logement en type rural		
	Moins de 20 ans	De 20 à moins de 50 ans	50 ans et plus	Moins de 20 ans	De 20 à moins de 50 ans	50 ans et plus
Ensemble du territoire national	28,5	53,0	18,5	30,7	46,1	23,2
Région de Marrakech-Safi	21,3	52,1	26,7	33,4	39,8	26,8
Préfecture de Marrakech	19,3	52,8	27,9	44,2	36,1	19,8
Province de Chichaoua	16,2	83,8	0,0	67,2	22,2	10,6
Province d'Al Haouz	35,1	57,7	7,2	22,5	46,5	31,0
Province d'El Kelâa Des Sraghna	36,4	50,4	13,1	18,0	55,1	26,9
Province d'Essaouira	33,0	46,2	20,7	16,5	49,0	34,5
Province de Rehamna	50,9	42,1	7,0	18,8	61,2	20,0
Province de Safi	34,1	34,3	31,7	36,1	38,2	25,8
Province de Youssoufia	19,0	78,8	2,2	6,5	15,2	78,4

Tableau 6 (suite) : Âge du parc logement urbain précaire ou insalubre en 2024 (%)

Collectivités territoriales	Autres type			Total logement précaire (%)		
	Moins de 20 ans	De 20 à moins de 50 ans	50 ans et plus	Moins de 20 ans	De 20 à moins de 50 ans	50 ans et plus
Ensemble du territoire national	46,2	40,7	13,1	32,0	49,6	18,4
Région de Marrakech-Safi	52,4	34,5	13,1	30,4	45,0	24,6
Préfecture de Marrakech	41,8	40,1	18,0	27,3	47,7	25,0
Province de Chichaoua	68,2	29,4	2,4	65,6	24,8	9,6
Province d'Al Haouz	89,6	9,8	0,6	53,1	31,7	15,2
Province d'El Kelâa Des Sraghna	49,1	43,5	7,4	26,6	52,6	20,8
Province d'Essaouira	36,5	43,2	20,3	21,1	47,9	31,1
Province de Rehamna	78,2	17,0	4,8	46,4	41,4	12,3
Province de Safi	35,6	50,5	13,9	35,2	41,4	23,4
Province de Youssoufia	54,3	27,3	18,4	15,7	22,1	62,2

Tableau 7 : Matériaux de construction des logements urbains en 2024 (%)

Collectivités territoriales	Matériaux de construction des murs %			Matériaux de construction des toits %			
	Béton armé, briques avec mortier	Pierre agglomérée avec mortier	Autres	Dalle	Planches, bois ou tuiles	Tôle en ciment ou en zinc	Autres
Ensemble du territoire national	98,2	1,2	0,6	96,7	1,6	0,8	0,9
Région de Marrakech-Safi	96,2	2,7	1,1	95,4	3,4	0,2	1,1
Préfecture de Marrakech	96,7	2,3	1,0	94,6	3,9	0,2	1,2
Province de Chichaoua	95,3	3,6	1,0	94,6	4,4	0,2	0,9
Province d'Al Haouz	93,9	2,8	3,3	93,8	3,4	0,1	2,8
Province d'El Kelâa Des Sraghna	95,1	2,9	2,0	94,7	3,1	0,3	1,9
Province d'Essaouira	91,3	6,7	2,0	93,1	5,5	0,1	1,2
Province de Rehamna	99,3	0,6	0,2	98,7	1,1	0,0	0,2
Province de Safi	97,5	2,3	0,2	98,5	1,2	0,1	0,2
Province de Youssoufia	94,7	4,9	0,3	96,9	2,2	0,5	0,4

Tableau 8 : Taux de raccordement des logements urbains aux services de base en 2024 (%)

Collectivités territoriales	Réseau public d'électricité	Réseau public d'eau	Réseau public d'assainissement
Ensemble du territoire national	96,3	95,2	92,6
Région de Marrakech-Safi	95,9	94,9	91,9
Préfecture de Marrakech	97,2	97,1	96,9
Province de Chichaoua	90,2	90,1	82,8
Province d'Al Haouz	91,6	92,0	64,3
Province d'El Kelâa Des Sraghna	96,9	96,9	92,2
Province d'Essaouira	96,6	90,6	82,2
Province de Rehamna	95,1	94,7	95,3
Province de Safi	94,1	90,8	87,2
Province de Youssoufia	94,7	91,5	93,5

Tableau 9 : Taux de déficit quantitatif en logements en 2024 (%)

Collectivités territoriales	Taux de déficit
Ensemble du territoire national	4,9
Région de Marrakech-Safi	4,5
Préfecture de Marrakech	5,4
Province de Chichaoua	4,9
Province d'Al Haouz	5,5
Province d'El Kelâa Des Sraghna	4,2
Province d'Essaouira	8,0
Province de Rehamna	0,9
Province de Safi	1,7
Province de Youssoufia	2,6



**Haut-Commissariat au Plan
Direction Régional de Marrakech-Safi**

**Avenue 11 janvier, Daoudiate-Marrakech-Maroc
BP : 2370
Tél : 0524303902/03
Fax : 0524304554
<https://www.hcp.ma/region-marrakech>**

<https://www.hcp.ma>